

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 4.

Lausanne, le 18 Février 1866.

XI^e Année.

SOMMAIRE. — Parallèle entre les armées permanentes et les armées de milices (*fin*). — Etudes tactiques pour l'instruction dans les camps *par le général Ambert*. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES.

PARALLÈLE ENTRE LES ARMÉES PERMANENTES ET LES ARMÉES DE MILICES.

(*Fin.*)

Le supérieur dit: je suis forcé de m'occuper des détails, sinon il est à craindre que ces détails ne soient entièrement négligés, et l'inférieur répond: si vous vous en occupez, je n'ai donc pas besoin d'y penser. Ne tombons pas dans un cercle vicieux et établissons solidement les principes.

Il est de fait que dans toute machine bien organisée, chaque partie doit avoir ses fonctions; c'est la grande roue qui met tout en mouvement, sans elle tout reste inactif; laissons à cette force puissante le soin de donner l'impulsion, d'imprimer l'esprit et le caractère de la force qu'elle représente et ne lui demandons pas davantage. Un supérieur a une telle autorité par sa position même, par la tendance générale qu'il peut imprimer à l'ensemble, qu'il y aurait de sa part abus de pouvoir à prendre la place d'un rouage inférieur. — Mais, nous dira-t-il, je suis responsable de l'ensemble, donc si le tout ne marche pas comme je le juge nécessaire, c'est à moi d'intervenir. Si le supérieur, après tant de service, est encore appelé à intervenir, cela ne prouve qu'une chose, à savoir que les inférieurs n'ont pas été formés comme ils auraient dû l'être.

Il faut entre toutes les parties d'une unité tactique et entre les unités tactiques un lien et un appui commun; si un bataillon par exemple est exposé, ce sera au bataillon voisin, lors même qu'il n'en aura pas reçu l'ordre, à faire un mouvement offensif pour le protéger. Quand trouvons-nous, chez nous, cet appui réciproque? Hélas trop rarement.